

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
du Conseil Municipal du 5 avril 2024**

L'an 2024, le 5 avril à 20h30 s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Président.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CHAUMONT, KOUCHA, MAILHE, PIGNATIELLO et ZANI
Messieurs BERLAND, LAGARDE, MARÇON, MORETTE, RENÉ, RITZ, SCHANG et VANTINI.

Procurations : M. CARDAIRE Cédric donne pouvoir à M. RENÉ Denis, M. THISSE Nicolas donne pouvoir à M. BERLAND Gilles

Etaient excusés : Mesdames AUBAILLY et CABRAL
Messieurs CARDAIRE et THISSE

Secrétaire de séance : Mme Laure PIGNATIELLO

14 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.
Madame Laure PIGNATIELLO est désignée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le PV de la dernière réunion du 27/01/2024.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/01/2024.
- CHARGE le Maire de procéder à sa publication sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Vote du compte financier unique 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Françoise CHAUMONT, après en avoir délibéré, vote le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Compte financier unique 2023

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévus :	1 040 291,74 €	1 040 291,74 €
Réalisé :	419 765,33 €	286 659,19 €
Reste à réaliser :	55 392,58 €	473 000,00 €

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévus :	1 231 974,19 €	1 231 974,19 €
Réalisé :	853 582,85 €	1 319 388,70 €
Reste à réaliser :	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 133 106,14 €
Fonctionnement :	465 805,85 €
Résultat global :	332 699,71 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de	295 657,79 €
- un excédent reporté de	170 148,06 €
Soit un excédent de fonctionnement de	465 805,85 €
- un déficit d'investissement de	133 106,14 €
- un déficit des restes à réaliser de	417 607,42 €
Soit un besoin de financement de	284 501,28 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :	EXCEDENT 465 805,85 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	465 805,85 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	DEFICIT 133 106,14 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) Vote du produit attendu 2024

Le conseil municipal, sur la proposition du Maire et conformément à l'engagement de campagne, décide de maintenir les taux votés en 2023.

L'exercice 2023 sera marqué par une nouvelle augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat (+ 3,9%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 33,02%
- VOTE le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 45,59%
- VOTE le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10,95%
- VOTE le produit attendu 2024 à 516 065,00 €.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :		Fonctionnement :	
Dépenses :	1 082 990,75 €	Dépenses :	1 436 157,85 €
Recettes :	665 383,33 €	Recettes :	1 436 157,85 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :		Fonctionnement :	
Dépenses :	1 138 383,33 € (dont 55 392,58 € de RAR)	Dépenses :	1 436 157,85 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 138 383,33 € (dont 473 000,00 € de RAR)	Recettes :	1 436 157,85 € (dont 0,00 de RAR)

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Révisions des attributions de compensation sous conditions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération prise par la communauté de communes, lors de sa réunion du 20 décembre 2022, concernant la mise en place d'une pondération relative aux potentiels financiers de communes membres pour la répartition des attributions de compensation (AC).

Il s'agit de prélever sur les AC des communes ayant un potentiel financier par habitant dépassant de 20% le potentiel financier moyen par habitant du territoire, une fraction de 5%.

Ce prélèvement servira à alimenter un fonds à destination des communes membres de moins de 3 500 habitants pour des projets d'investissement dans la limite de 30 000 € par commune et par mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette nouvelle modalité de répartition

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

7) Dissolution anticipée de la SPL Gestion Locale

Par délibération du 12 juillet 2018, les membres au conseil d'administration du Centre de gestion avaient décidé la création d'une nouvelle structure juridique pour assurer les missions facultatives du CDG pour écarter le risque d'un redressement fiscal, car plusieurs activités relèvent du secteur concurrentiel.

La commune avait adhéré à cette nouvelle structure par délibération en date du 16/11/2018. Néanmoins, le contrôle de légalité a informé, par un courrier en décembre 2019, de la fragilité juridique d'une structure dont le conseil d'administration est constitué de plusieurs centaines de membres.

Dans ce contexte, les activités ont été réaffectées au centre de gestion et la SPL ne comportait plus d'effectif fin 2020.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le principe d'une dissolution de la SPL qui n'est désormais plus qu'une coquille vide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

8) Approbation du règlement intérieur

Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la commune par délibération en date du 08/04/2022. Depuis, des évolutions règlementaires ont rendu certaines dispositions du document caduques. Ainsi, afin de rendre conforme le règlement intérieur avec la réglementation en vigueur, il est proposé une mise à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de modification du règlement intérieur présenté.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

9) Gratification aux agents recenseurs

La campagne de recensement de la population s'est déroulée du 18 janvier au 17 février 2024. 3 agents recenseurs avaient été recrutées pour assurer cette mission. L'une des 3 agents n'a pas été en mesure d'assurer sa mission en totalité sur le secteur qu'il lui avait été attribué. Les 2 autres agents sont donc venues en renfort durant une prolongation dérogatoire de la période de recensement accordée par l'INSEE. Le statut d'agent recenseur ne permet pas de payées des heures supplémentaires, il est donc proposé d'attribuer une gratification aux 2 agents qui ont permis de boucler le recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

10) Approbation du règlement intérieur du cimetière

Afin de tenir des évolutions règlementaires, le règlement du cimetière, datant de 2004, a fait l'objet d'un travail d'actualisation. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mise en conformité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du cimetière.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

11) Prorogation du plan d'aménagement forestier

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts.

Il est exposé les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable au projet d'arrêté transitoire de crise de l'aménagement proposé.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Informations diverses

Vie communale :

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur engagement depuis le début du mandat et les agents des différents services communaux.

Les réunions thématiques avec les communes de Jarny et Conflans se poursuivent.

Le bulletin municipal est en cours de finalisation, la distribution est prévue fin avril.

Intercommunalité :

Le conseil communautaire a voté le budget primitif 2024 le 4 avril.

Les communes de Labry, Jarny et Conflans vont demander à prioriser l'aménagement du tronçon de la voie verte entre les 3 communes avant la liaison entre Hatrize et Labry.

Animations communales :

14/04 : Repas des Aînées avec un effectif de convives stables

01/05 : Marchés aux fleurs

08/05 : Commémoration du 8 mai

19/05 : Salon du livre

Associations :

Le salon de la maquette, organisée par Les Maquettistes de Lorraine les 16 et 17 mars à la salle socioculturelle, a rencontré un vif succès.

L'animation de Pâques organisée par les Labry's Kids sur le site Mahuet a attiré de nombreuses familles malgré une météo défavorable.

Le nouveau terrain de pétanque sera bientôt finalisé.

Remise d'un fanion commémoratif le 13 avril à la famille de M. THOMAS, ancien porte-drapeau de Labry décédé en 2023

Travaux :

Fin des consultations du marché public pour le centre de santé le vendredi 12 avril.

La DITAM a programmé la réfection de la couche de roulement de la RD613 du pont de l'Orne jusqu'au rond-point de l'église en juillet.

Economie :

Le centre musical a informé la mairie qu'il arrête définitivement son activité fin juin.

Scolaire :

Une rencontre avec les parents d'élèves s'est tenue à l'école pour échanger sur les problématiques de sécurité aux abords des écoles. Une journée de sensibilisation est prévue.

Les prévisions d'effectifs à la rentrée prochaine prévoient un maintien du nombre de classe.

Les élèves de CM1/CM2 se déplaceront au 6^{ème} régiment du matériel de Woippy le 31 mai

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.